

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 NOVEMBRE 2011

Etaient présents : Messieurs.CLAEYS Jean-Luc, MOUCHARD Patrice, GACHINIARD Eric, JOURDAIN Luc, TESSIER Bruno, Mmes AUGEREAU Hélène, FALLOUX Bénédicte, GOURDON Françoise, MM BONNET Marc, CIVRAIS Jean-Claude, COCHONNEAU Olivier.

Absents excusés : MM. BABIN José, MAINGRET Benoît

Absent : M. DEROUINEAU Noël,

Madame FALLOUX Bénédicte a été élu secrétaire et a accepté ces fonctions

EXTENSION CANTINE SCOLAIRE ET TRAVAUX CUISINE EXISTANTE

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mr THOUMAZEAU, Architecte chargé du projet de l'extension de la cantine, l'a interpellé au sujet des compléments de travaux demandés au dossier de consultation des entreprises, puisque celui-ci avait été accepté en Mars 2010 sans ces éléments.

L'ensemble des travaux en complément du dossier de base est estimé à 10 000.00 HT.

Il concerne :

- la modification de toute l'électricité de la cuisine existante et le raccordement de la cantine actuelle sur un nouveau TGBT.
- un complément de peinture et de faïence suite aux modifications envisagées dans la cuisine actuelle.
- la mise en place d'un ballon d'eau chaude à la place de la chaudière existante.
- la pose d'une porte coulissante dans le rangement.
- La modification des réseaux « eau chaude » EC « eau froide » EF, « eaux usées » EU dans l'existant.

De plus la reprise du dossier et les compléments d'intervention en travaux amènent un surcoût des honoraires de l'architecte de 1 100.00 € HT.

A partir du dossier de base, le coût total des travaux et des honoraires a été estimé à 65 500.00 € HT.

Avec les travaux complémentaires le coût total est porté à 76 600.00 € HT soit 91 613.60 € TTC.

Le crédit inscrit au budget 2010 et celui inscrit au budget 2011, comme provision pour financer les travaux supplémentaires résultant de la modification du permis de construire pour tenir compte des prescriptions de l'Architecte des bâtiments de France, représentent un crédit total disponible pour cette opération de 112 999.73 €.

Monsieur le Maire sollicite l'aval du Conseil Municipal pour l'intégration des travaux complémentaires dans le dossier de consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

BALAYAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la réunion du Syndicat Intercommunal du Canton de Montreuil Bellay du 28 octobre dernier, le coût du balayage pour le 4^{ème} trimestre 2011 est ramené à 64 € de l'heure au lieu de 77 €.

Cette baisse a été possible grâce à un allongement de la durée d'amortissement de la balayeuse (10 ans au lieu de 7)

LE PUY NOTRE DAME, le 9 Novembre 2011

Le Maire,

